

11 septembre 2023

ÉDITO

Le décès d'un ou d'une collègue est toujours une nouvelle d'une tristesse infinie.

Le choc et la douleur causée par l'annonce du décès de Sandrine, agente au SPFE de Nantua a été terrible, pour sa famille, pour ses collègues et pour Solidaires Finances Publiques que Sandrine venait de rejoindre.

Sa joie de vivre, sa bonne humeur, ses bons mots nous manqueront à toutes et tous mais nous saurons garder dans nos cœurs le souvenir d'une personne solaire appréciée au plus haut point par celles et ceux qui ont eu la chance de la connaître.

Nous ne t'oublierons pas Sandrine, toutes nos pensées vont vers toi et ta famille à qui nous présentons nos plus sincères condoléances.

Difficile après un tel drame de revenir aux considérations professionnelles du quotidien et pourtant la vie se doit de continuer, même à la DGFIP, car nos chers gouvernants ne nous ont pas oubliés pendant l'été.

Les congés estivaux terminés, le dur retour aux réalités est nécessaire, en particulier concernant le pouvoir d'achat souvent mis de côté pendant les vacances.

Si le ministre Attal a lâché la bride sur quelques sujets, diminution et (peut être) arrêt complet des suppressions d'emplois en 2025 ou une augmentation des promotions inter catégorielles (+ 10 % en 2024 & 2025), le compte n'y est toujours pas !

La question de la rémunération des personnels à la DGFIP ne peut se décorrélérer des « discussions » conduites au niveau Fonction Publique. Les réponses du ministre ont été largement en deçà des enjeux de la période. Elles illustrent avant tout le mépris de ce gouvernement envers les travailleurs et travailleuses du secteur public. L'augmentation de 1,5 % du point d'indice, les 5 points supplémentaires pour toutes et tous à compter du 1er janvier 2024 ou l'attribution de 1 à 9 points supplémentaires en fonction des échelons de carrière C et B ne sont qu'un saupoudrage très insuffisant pour lutter contre la perte de pouvoir d'achat qui impacte lourdement les personnels de la Fonction Publique et donc ceux de la DGFIP.

Des négociations sur la reconnaissance de l'engagement des personnels de la DGFIP doivent s'ouvrir entre septembre et octobre 2023. **L'ensemble des organisations représentatives y portera notamment la revalorisation pérenne des régimes indemnitaires pour l'ensemble des personnels.**

Solidaires Finances Publiques continue de revendiquer pour tous les agents une véritable augmentation de la valeur du point d'indice, son indexation sur l'inflation, et pour notre champ professionnel a minima :

- **La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017 ;**
- **La revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;**
- **L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;**
- **Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;**
- **La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail.**

Ces mesures sont le minimum que le gouvernement se doit de mettre en place afin de faire oublier un énième scandale sur les rémunérations. En effet après une annonce « politique » d'une prime basée sur le brut, la mise en place s'est faite sur le montant non pas du seul traitement brut mais de la rémunération brute totale (avec les primes et les éventuelles rémunérations accessoires), excluant de fait la très grande majorité des agents et des agentes de ce dispositif comme si nous n'avions pas subi les effets de l'inflation tout comme le reste de la population.

Nous aurons l'occasion et le plaisir d'échanger avec vous sur ce sujet et bien d'autres lors de notre prochaine tournée automnale d'heures mensuelles d'information.

La section SFP01 vous souhaite à toutes et tous une bonne rentrée et reste à votre disposition pour vous renseigner et vous défendre.

HARCÈLEMENT ... UN MAL NATIONAL

Le 28 août 2023 un message de Jérôme Fournel accompagnait la parution du relevé des sanctions disciplinaires prononcées pour les années 2021 et 2022 sur Ulysse national.

Une phrase a particulièrement attiré l'attention de Solidaires Finances Publiques or : « les dossiers de harcèlement moral, harcèlement sexuel, discrimination et les comportements inappropriés à connotation sexuelle connaissent une forte progression. Les comportements non professionnels sont à bannir. »

Une phrase c'est mieux que rien même si nous regrettons que dans le même message 2 paragraphes complets soient destinés à « la persistance des consultations abusives des applications informatiques ».

Un sujet sensible certes, mais sans commune mesure avec le fléau que représente le harcèlement, qu'il soit moral, sexuel ou discriminant.

Au vu du relevé des sanctions plusieurs constats s'imposent :

- premier constat, la DGFIP n'échappe malheureusement pas à ces comportements inacceptables et ce à tout niveau de grade et de fonction.
- deuxième constat, si le délai entre la dénonciation des faits et la sanction est parfois long, les procédures (souvent grâce à un accompagnement syndical fort) aboutissent et les sanctions sont prononcées.
- troisième constat, le silence ne règle rien, pour qu'une sanction soit prononcée et que le harcèlement prenne fin il est absolument nécessaire de dénoncer ces pratiques.

Depuis quelques années (mieux vaut tard que jamais !) de nombreux textes (lois, décrets, circulaires...) sont venus enrichir la législation visant à condamner les auteurs d'actes de harcèlement. Les outils nécessaires à la dénonciation de ces situations, s'ils sont loin d'être parfaits, ont au moins le mérite d'exister : fiche de signalement ou registre hygiène et sécurité sont à votre disposition.

Les représentants du personnel, l'assistante sociale, le médecin de prévention ou le service RH de la direction peuvent être des interlocuteurs privilégiés pour dénoncer ces faits de harcèlement.

Solidaires Finances Publiques a toujours porté sa volonté de combattre par tous moyens les auteurs de tels faits, nous restons à la disposition de toutes et tous pour entendre, écouter, accompagner et défendre les agentes et agents victimes de harcèlement.

Vous n'êtes pas seul(e)s, n'hésitez pas à dénoncer des faits dont vous seriez témoins ou victimes !

Halte au harcèlement !

